



TROPHÉES ESPOIRS DE L'ÉCONOMIE 2019 DE SEINE-SAINT-DENIS

REGLEMENT DU CONCOURS

Le concours « Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis » a pour objectif de récompenser les réussites de nouvelles entreprises créées ou reprises, susciter des vocations entrepreneuriales, développer l'esprit d'entreprise, pérenniser le développement des jeunes entreprises.

1. Les organisateurs

Le concours « Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis » est organisé par la CCI Seine-Saint-Denis. Cet événement est le fruit d'une initiative conjointe avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du département et le co-financement de l'Union Européenne.

2. Les partenaires

Les partenaires de ce concours sont les Collectivités territoriales, les organismes de financement, l'Ordre et l'Association des experts-comptables de la Seine-Saint-Denis, l'Ordre des avocats de la Seine-Saint-Denis, les organismes sociaux, le Pôle emploi, les Associations d'appui à la création d'entreprise du département.

3. Les entreprises concernées

Le concours « Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis » est ouvert aux entreprises qui répondent simultanément aux quatre conditions suivantes :

- avoir son siège en Seine-Saint-Denis,
- avoir démarré son activité à compter du 1^{er} janvier 2015,
- avoir clôturé un premier exercice comptable complet d'au moins 12 mois,
- ne pas être détenue majoritairement par une autre société (sauf holding de reprise).

Les entreprises primées lors des éditions précédentes ne sont pas autorisées à concourir. En revanche, il est possible de concourir dans plusieurs catégories.

Une initiative de :



En partenariat avec :



4- La sélection des dossiers

Le dossier de candidature doit comprendre :

- la fiche de candidature dûment remplie et signée,
- le descriptif du parcours de création (complément si besoin à la fiche de candidature),
- la copie du bilan et du compte de résultat de chaque exercice clôturé,
- la copie de l'extrait d'immatriculation (RCS ou RM),
- la fiche de présentation commerciale de l'entreprise et de ses produits,
- la photocopie carte d'identité/passeport,
- tous documents que l'entreprise souhaite porter à la connaissance des organisateurs : revue de presse, visuels d'illustration de l'entreprise (photos en situation, photos de produits,...).

Il doit être reçu **au plus tard le 25 octobre 2018** à l'adresse suivante :

CCI Seine-Saint-Denis -
« Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis »
191 avenue Paul Vaillant Couturier
93005 BOBIGNY Cedex
Ou par email :
Sophie POTEL
Tél. **01 48 95 10 53**
Mel: spotel@cci-paris-idf.fr

Nathalie LAFARGUE-KANDJI
Tél. 01 48 95 10 57
Mel : nkandji@cci-paris-idf.fr

La sélection des dossiers s'effectuera à partir de l'étude des documents TRANSMIS et le cas échéant, d'une visite dans l'entreprise.

Elle s'appuiera sur :

- la cohérence du dossier présenté, la pertinence au regard du marché,
- l'originalité concurrentielle, technique et commerciale de l'entreprise,
- la maîtrise du financement du développement,
- l'adéquation homme/projet,
- le parcours suivi par le ou les créateurs/repreneurs,
- le potentiel de développement de l'entreprise, sa contribution au dynamisme économique local et son exemplarité.

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations recueillies.

4. Le jury

Le jury est composé de représentants des structures partenaires et d'experts dont la présence serait jugée utile : au moins un banquier, un expert-comptable, un représentant de la CCI Seine-Saint-Denis, un représentant du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Il désigne les entreprises lauréates qualifiées respectivement pour leur prix. Ses décisions sont souveraines, le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans l'hypothèse où il considère que les candidats remplissent insuffisamment les conditions de désignation. Par ailleurs, le jury se donne le droit de décerner des « mentions spéciales ».

Le jury final se tiendra le 15 Novembre 2018 : les nominés issus d'une première pré-sélection sur papier devront venir défendre leur projet.

5. Les prix

Les « Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis » récompensent les catégories suivantes :

- Créateur (commerce/artisanat/industrie/service),
- Jeune entrepreneur de moins de 30 ans (commerce/artisanat/industrie/service),
- Repreneur (commerce/artisanat/industrie/service).
- Créatrice (prix uniquement décerné à une femme)
- Parcours de la réussite (ou insertion)

Les prix sont décernés par les partenaires, ils sont soit monétaires, soit en nature.

6. La remise des « Espoirs de l'Économie 2019 de la Seine-Saint-Denis »

La date de la cérémonie de remise des prix a lieu lors du forum « Réussir en Seine-Saint-Denis », le **jeudi 6 décembre 2018**.

7. Autres conditions

Les entreprises primées s'engagent à être associées à la communication des organisateurs et de leurs partenaires sponsors.

L'acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.

Les droits d'accès au concours sont gratuits.

Les organisateurs s'engagent à assurer la confidentialité des informations financières, techniques et commerciales recueillies lors de l'instruction des dossiers.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un report ou d'une annulation éventuelle du concours « Espoirs de l'Économie 2019 de Seine-Saint-Denis », en tout ou partie, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

8. Contacts

CCI Seine-Saint-Denis - Service Création/Jeune Entreprise

191 avenue Paul Vaillant Couturier - 93005 Bobigny Cedex

Sophie POTEL

Tél. **01 48 95 10 53**

Mel: spotel@cci-paris-idf.fr

Nathalie LAFARGUE-KANDJI

Tél. 01 48 95 10 57

Mel : nkandji@cci-paris-idf.fr

